

L'ÉMERGENCE D'UN CORPUS DE RÈGLES EUROPÉENNES

**Panorama des textes européens
concernant les données**

24 avril 2023 / Mona-Lisa DERIAN, Legal advisor,
Chambre de Commerce

L'émergence d'un corpus de règles européennes

- 2020 : volonté déclarée de la Commission européenne de mettre en place une **stratégie européenne** pour les **données**
- Ressource essentielle pour la croissance économique, la compétitivité, l'innovation, la création d'emplois et le progrès sociétal en général
- Objectif de créer un **marché unique des données** qui garantira la **compétitivité** mondiale et la souveraineté de l'Europe en matière de données
- Création d'espaces européens communs de données (santé, mobilité, agriculture...)

L'émergence d'un corpus de règles européennes

- **Infinité de données**
- Emergence d'un corpus de règles européennes afin de **réglementer les données sous ses différents aspects.**
- Création d'un ensemble de **règles et de procédures à respecter pour les entreprises** et de **droits pour les individus** à travers différents textes juridiques (directive, règlement, recommandation...).

L'émergence d'un corpus de règles européennes

Marché et services
digitaux



Digital Market Act

Digital Services Act

Intelligence artificielle



Artificial Intelligence Act

Big data



Data Governance Act

Data Act

L'émergence d'un corpus de règles européennes

Data Governance Act (DGA)

Publié le 30 mai 2022 au JOUE

Entrée en vigueur le 24 septembre 2023

L'émergence d'un corpus de règles européennes

Objectifs DGA

Fixation du cadre pour développer le potentiel économique des données personnelles et non personnelles

Augmenter le nombre de données en circulation

Améliorer le partage des données

Renforcer la confiance dans le partage des données

Faciliter la réutilisation des données

L'émergence d'un corpus de règles européennes

Comment atteindre les objectifs du DGA ?

Règlement horizontal intersectoriel

Pilier I

Réutilisation des
données protégées
du secteur public

Pilier II

Services
d'intermédiation de
données

Pilier III

Altruisme des
données

Pilier IV

Conseil européen de
l'innovation en
matière de données

L'émergence d'un corpus de règles européennes

Data Act (DA)

Proposition de règlement en cours de discussion (trilogue)

L'émergence d'un corpus de règles européennes

Objectifs DA

- Fixation de règles harmonisées pour un accès et partage équitable des données (renforcer la confiance et la sécurité juridique)
- Valorisation économique des données industrielles / création de nouveaux services innovants exploitant les données
- Règlement horizontal complété par des règles sectorielles

L'émergence d'un corpus de règles européennes

Champ d'application DA

Données visées

- Données générées par l'utilisation des objets connectés (ou Internet of Things/IoT) et tous les services liés nécessaires au fonctionnement de l'objet connecté

Personnes concernées

- Fabricants des objets connectés et fournisseurs de services liés
- Utilisateurs des objets connectés et services liés
- Détenteurs de données mettant les données à disposition des destinataires des données dans l'UE
- Destinataires des données
- Fournisseurs de service cloud
- Organismes publics et institutions de l'UE

L'émergence d'un corpus de règles européennes

Comment atteindre les objectifs du DA ?

Pilier I

Favoriser le partage des données dans le cadre des relations B2C et B2B

Pilier II

Lever les obstacles au changement de fournisseur de services cloud

Pilier III

Favoriser le partage des données du secteur privé au secteur public en cas de besoin exceptionnel

L'émergence d'un corpus de règles européennes

Conclusion

- Objectif d'instaurer confiance et sécurité juridique pour exploiter tout le potentiel et les opportunités économiques basées sur les données
- Nouvelles règles complémentaires au RGPD toujours applicable en matière de données personnelles
- Sensibilisation et anticipation en amont essentielle pour articuler le RGPD avec les nouvelles règles à venir

**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**

**AURIEZ-VOUS DES
QUESTIONS?**

CHAMBER
OF COMMERCE
LUXEMBOURG
POWERING BUSINESS